



COMMUNE D'HELFAUT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 JUIN 2020

Début de la séance : 18h30

Présents :

Francis MARQUANT, Maire

Pascal Penet, Aymeric Ansel, Carole Butin, Isabelle D'Haillecourt, Pierre Delobel adjoints. Hélène Fiolet, Jacques Dupont, Julie Henguelle, Philippe Sambourg (arrivé à 19h25), Sabrina Poprawka, Hélène Demol, Christian Dupont, Sandra Savary, Brigitte Leblond, Michèle Boulanger, conseillers municipaux.

Absents excusés : Colette Blondel (pouvoir à P. Penet), Christophe Podevin (pouvoir à C. Dupont), Jean-Michel Gary (pouvoir à B. Leblond).

Absents :

Président de séance : Francis Marquant

Secrétaire de séance : Sandra Savary

Adoption du Procès-verbal de la séance du 25 mai 2020 : adopté à l'unanimité. Une élue demande de mettre le nom des intervenants. M. le Maire ne le souhaite pas. Une réflexion sera menée. Une élue ajoute que des foyers n'ont pas eu de masques. M. le Maire précise les problèmes rencontrés avec les masques dans beaucoup de communes. La Commune a commandé 1600 masques à 2.70€HT l'unité. Les masques ont été distribués. Sur proposition de M le Maire, le conseil municipal ajoute une question supplémentaire : désignation d'un représentant au conseil de surveillance du CHRISO.

1) Budget principal : Compte de gestion 2019, compte administratif 2019, affectation des résultats :

Le Président présente le compte de gestion 2019 du budget principal, dressé par le receveur municipal. Celui-ci est conforme aux écritures comptables enregistrées sur l'exercice. Le Conseil Municipal entend, débat et arrête le compte de gestion du receveur.

Le Président présente le compte administratif 2019 du budget principal, qui peut se résumer ainsi :

En €	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	817 117.67	357 424.21
Recettes	911 691.39	340 084.76
Résultats 2019	94 573.72	-17 339.45
Excédents reportés	26 193.00	89 096.45
Résultats de clôture 2019	120 766.72	71 757.00

Les résultats du compte administratif 2019 sont conformes à ceux du compte de gestion 2019 du receveur. Arrivée de P. Sambourg à 19h25. Suite à la présentation du budget, Monsieur le Maire quitte l'assemblée et laisse la présidence à Monsieur Pascal Penet. Ce dernier propose à l'assemblée : d'acter le CA tel qu'il vient d'être présenté, de constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, qui n'appelle de la part du receveur ni observation ni réserve et d'arrêter les résultats tels que présentés ci-dessus.

Le Compte administratif est adopté à la majorité avec 3 abstentions et 15 pour.

La Présidence revient à Francis Marquant. Le compte administratif fait apparaître un résultat en fonctionnement et en investissement. Il convient donc d'affecter ces résultats au prochain exercice comptable. Le Président propose l'affectation suivante :

En €	Fonctionnement	Investissement
Résultats 2019	94 573.72	-17 339.45
Excédents reportés	26 193.00	89 096.45
Résultats de clôture 2019 à affecter	120 766.72	71 757.00
Affectation au 1068	95 000	
Excédent de fonctionnement reportés au 002	25 766.72	
Solde d'exécution n-1 au 001		71 757.00

Le Président propose donc d'affecter les excédents comme suit :

- En fonctionnement : 95 000€ en recettes d'investissement au compte 1068 et 25 766.72€ en excédent de fonctionnement reportés au compte 002.
- En investissement : 71 757.00€ en solde d'exécution n-1.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

2) Budget du lotissement des Garennes : Compte de gestion 2019, compte administratif 2019, affectation des résultats :

Le Président présente le compte de gestion 2019 du budget du lotissement des Garennes, dressé par le receveur municipal. Celui-ci est conforme aux écritures comptables enregistrées sur l'exercice. Le Conseil Municipal entend, débat et arrête le compte de gestion du receveur.

Le Président présente le compte administratif 2019 du budget du lotissement des Garennes, qui peut se résumer ainsi :

En €	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	93 369.87	85 869.67
Recettes	85 869.67	85 098.67
Résultats 2019	-7 500.20	- 771
Déficits Reportés	-113 035.69	85 098.67
Résultats de clôture 2019	-120 535.89	- 85 869.67

Les résultats du compte administratif 2019 sont conformes à ceux du compte de gestion 2019 du receveur. Suite à la présentation du budget, Monsieur le Maire quitte l'assemblée et laisse la présidence à Monsieur Pascal Penet. Ce dernier propose à l'assemblée : d'acter le CA tel qu'il vient d'être présenté, de constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, qui n'appelle de la part du receveur ni observation ni réserve et d'arrêter les résultats tels que présentés ci-dessus.

La délibération est adoptée à la majorité avec 3 abstentions et 15 pour.

3) Vote des taux d'imposition 2020 :

Monsieur le Maire présente les bases d'imposition de 2020. Le taux de la taxe d'habitation n'est plus voté cette année. Il sera remplacé par la suite par la part foncier bâti du Département. Il propose les taux d'imposition suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 11.23%, contre 11.07% en 2019
- Taxe sur le foncier non bâti : 38.18%

La délibération est adoptée à la majorité avec 3 abstentions et 16 pour.

4) Budget principal : budget primitif 2020 :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020 de la commune par chapitre. Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 931 000€ et en section d'investissement à 558 000€, y compris les restes à réaliser. Une élue s'interroge sur la situation du camping. La procédure de redressement judiciaire envers les gérants est en cours. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter le BP 2020 tel qu'il vient d'être présenté, suivant avis de la commission des finances, par chapitre.

La délibération est adoptée à la majorité avec 3 abstentions et 16 pour.

M. le Maire s'étonne de l'abstention sur le vote du budget et des taux alors qu'une élue avait proposé l'achat de 2 masques par habitant. Il s'étonne que le mot du maire de décembre 2013 précisait un autofinancement de 75% de travaux de la mairie, alors qu'il y a eu 750 000€ d'emprunt. Une élue répond que les éléments du tract du 13 mars ne sont pas toujours vérifiés. M. le Maire précise qu'il n'a pas parlé de la campagne électorale.

5) Lotissement des Garennes : budget primitif 2020 :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020 du lotissement des Garennes par chapitre. Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 602 545.89 € et en section d'investissement à 460 000.00€. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter ce BP 2020 du lotissement des Garennes tel qu'il vient d'être présenté, suivant avis de la commission des finances, par chapitre.

La délibération est adoptée à la majorité avec 3 abstentions et 16 pour.

6) Participation communale au CCAS :

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention communale de 6 000€ pour le CCAS au titre de l'exercice 2020.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

7) Subventions 2020 aux associations helfalloises :

Monsieur le Maire propose, selon l'avis de la Commission des Finances, l'attribution suivante :

NOM de l'ASSOCIATION	SUBVENTION 2020
Sportives affiliées à la Fédération Française	

E-S-H	2 164 €
A-A-E	2 366 €
Sportives et loisirs	
ATH	617 €
Carabiniers	754 €
ASSEP	653 €
ALSH	660 €
AAE Gym	583 €
Culturelles et loisirs	
Chasseurs	129 €
ACPG	263 €
APE	411 €
Arpège	106 €
Club Aînés	326 €
EVAD	312 €
Total	9 344 €

P. Sambourg se retire du vote pour la subvention à EVAD, et J. Dupont pour celle aux carabiniers.

La délibération est adoptée à la majorité avec 17 pour et 2 abstentions (comme précisé ci-dessus).

8) Subventions 2020 aux associations extérieures :

Monsieur le Maire propose, selon l'avis de la Commission des Finances, l'attribution suivante :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2020
Chemin de fer touristique de la vallée de l'Aa	50 €
Croix rouge française	50 €
DDEN	25 €
Médaillés du travail de Wizernes, Hallines, Esquerdes, Helfaut et Pihem	25 €
Cœur toujours	50 €
Donneurs de sang Wizernes	50 €
Médaillés du travail de Blendecques	25 €
Association sportive des handicapés physiques	50 €
APEI les papillons blancs	25 €
Sport adapté audomarois	50 €
Association des bénévoles du pavillon Arc en Ciel	50 €
Total	450 €

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

9) Terrain multisport : emplacement et travaux :

Monsieur le Maire rappelle que les crédits ont été prévus au budget. Les dimensions du plateau multisport sont de 22mx12m. L'idée est qu'il soit totalement enfermé, avec des palissades latérales de 2 mètres de hauteur et un filet de toit. Plusieurs emplacements sont évoqués : pignon de la salle des sports, triangle vert à côté des étangs, place, terrain de foot de Bilques. Après débats, il est convenu de mettre le city-stade au niveau de la place, dans l'espace vert derrière

l'arrêt de bus. En effet, il sera en plein centre de la commune, au plus près de l'école et proche de la salle des sports. Son utilisation sera maximisée. L'emplacement est validé à la majorité avec 2 abstentions et 17 pour.

M. le Maire sollicite l'autorisation de lancer les travaux, et d'engager le financement présenté lors du vote du budget primitif.

La délibération est adoptée à la majorité avec 2 abstentions et 17 pour.

10) CCID : désignation des membres :

Suite à l'élection municipale du 15 mars 2020, la commune doit délibérer pour instituer une Commission Communale des Impôts Directs, qui est composée de 6 commissaires titulaires (et 6 suppléants). Le Conseil Municipal doit proposer une liste au directeur régional des finances publiques, en nombre doublé. Sur proposition du Maire, Le Conseil Municipal propose la liste suivante :

Titulaires	Suppléants
Christian Specq	Jean Claude Sellier
Jean Alloy	Christian Dupont
Gérard Fiolet	Pascal Monsauret
Pascal Penet	Pierre Delobel
Christian Devignes	Daniel Ansel
Brigitte Leblond	Jean Michel Gary
Jacques Dupont	Jean-Luc Chevalier
Philippe Sambourg	Jean-Pierre Gressier
Francis Blaret	Joel Rambert
Gilbert Ansel	Max Troumelen
Philippe Podevin (membre extérieur)	Didier Allouchery (membre extérieur)
Jean-Claude Allouchery (membre extérieur)	Jean Michel Allouchery (membre extérieur)

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

11) Désignation d'un représentant auprès de l'ARS :

Le code de la santé publique prévoit que le Maire d'une commune comprenant un établissement médical siège au conseil de surveillance de l'ARS. Monsieur le Maire propose sa candidature.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

DIVERS, INFORMATIONS :

- La ducasse aura bien lieu cette année.
- Il n'y aura pas de fête de l'école. M le Maire et l'adjoint aux affaires scolaires iront directement dans les classes pour remettre les prix aux élèves. Le voyage scolaire de fin d'année des CM2 n'étant pas possible, il sera remplacé par la distribution de cartes cadeaux intersport de 20€.
- Une enseignante part en retraite cette année. Un pot de départ sera organisé le 30 juin à 18h30 à la salle des fêtes.
- Dérogations scolaires : les réponses seront données après la commission scolaire. Par ailleurs, la maison de l'enfance de Blendecques avait sollicité l'inscription de quelques enfants. M. le Maire l'a invité à se rapprocher de la mairie de Blendecques.
- M le Maire fait part qu'une maison d'assistance maternelle sera créée.

- La commission d'appel d'offre pour les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue du Camp aura lieu ce lundi 22 juin.
- La consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux aux églises est en cours.
- ALSH : le protocole sanitaire étant trop restrictif, la direction du centre de loisirs ne souhaite pas en l'état l'organiser. Une réponse définitive sera donnée après étude du futur protocole sanitaire.
- Un élu s'interroge sur la possibilité d'organiser une fête de l'école. M. le Maire répond qu'en accord avec les enseignantes, compte tenu de la situation sanitaire, et selon le dernier décret en vigueur, il n'est pas possible d'organiser ce type d'événement.
- Une élue signale des problèmes de raccordement à la fibre. Les particuliers doivent le signaler à leur fournisseur, qui sera chargé de contacter le concessionnaire des réseaux. M. le Maire remontera en plus l'information auprès de la société qui a réalisé les travaux.
- Une élue demande la liste des membres du CCAS. La liste est donnée. M. le Maire indique les noms.
- Le fourgon communal est en panne. Compte tenu du montant des travaux, il faudra prévoir son remplacement.

Levée de séance à 20h40.

Le Maire, Francis Marquant.

La secrétaire, Sandra Savary